



## PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2024, une enquête publique relative à la demande de permis de construire présentée par la société Centrale solaire les Minières, dont le siège social est situé Val d'Orson, rue du Pré Long 35770 Vern-sur-Seiche, en vue d'aménager une centrale photovoltaïque au sol, 20 rue de la Forge 56800 Gourhel, est prescrite à la mairie de Gourhel du lundi 2 septembre 2024 à 9h00 au vendredi 4 octobre 2024 à 12h00, soit pour une durée de 33 jours.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique,
- un dossier produit par la société Centrale solaire les Minières comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact environnementale et un résumé non-technique ;
- les avis recueillis sur le projet,
- l'avis d'information de la MRAe Bretagne du 16 février 2024 ;

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier et à partir d'un poste informatique à la mairie de Gourhel, aux jours et horaires d'ouverture habituels au public de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan : [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr) (rubrique publications – sous-rubrique enquêtes publiques – Gourhel)

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès de : Monsieur Maxime Leroy – société energiequelle SAS – 12 rue Alek Plunian - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande – [mleeroy@energiequelle.fr](mailto:mleeroy@energiequelle.fr) – tél 06 07 84 25 77.

Madame Michelle Tanguy est désignée par le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle se tiendra à la disposition des personnes intéressées à la mairie de Gourhel pour recueillir leurs observations orales ou écrites au cours des permanences suivantes :

- le lundi 2 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 12 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
- le mardi 24 septembre 2024 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 4 octobre 2024 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, ouvert à cet effet en mairie de Gourhel, ou les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice à la mairie de Gourhel – 17 rue de la Libération – 56800 Gourhel, ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5496> ou par courriel à l'adresse de messagerie suivante : [enquete-publique-5496@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5496@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice seront consultables à la mairie de Gourhel. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5496>.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et à la mairie de Gourhel du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un permis de construire, éventuellement assorti de prescriptions, ou un refus.